

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 04 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Noël Vincent GRIOLET, Maire

**PRÉSENTS** : Messieurs Noël Vincent GRIOLET, Guy MARY, Philippe MENADIER, Jean-Michel BOUYER, Thomas DÉBARBOUILLÉ, François De SARIAC, Robert DUC, Anthony DESMOULINS Mesdames Catherine BOUYER, Sylviane SANCHEZ, Josiane POITEVIN, Nathalie GASS, Marlène GONZALEZ, Angèle BAZIN,

**EXCUSÉS** : Monsieur Denis VOLAY ayant donné pouvoir à Monsieur Anthony DESMOULINS

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guy MARY

### **2017MAI01 : Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 11 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2017 à l'unanimité.

### **2017MAI02 : Recours du Préfet au tribunal administratif**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête en référé a été déposée par le Préfet auprès du Tribunal administratif de POITIERS à l'encontre de l'arrêté n° PC 017 079 16 N0012 017 079 14 N0002 délivré le 12 décembre 2016 et accordant un permis de construire au 3 chemin des Bois. Quatre recours ont également été déposés à l'encontre des CU opérationnels n° 017 079 16 N0056 délivré le 22 novembre 2016 au 2 sentier de Chanteloube, n° 017 079 16 N0068 délivré le 19 décembre 2016, rue de la Sablière, n° 017 079 16 N0069 délivré le 16 décembre 2016, rue des Aspics, n° 017 079 16 N0076 délivré le 12 janvier 2017, rue des Brandes.

L'avocat de la commune, spécialiste en droit public étant Maître PIELBERG il serait souhaitable de recourir de nouveau à ses services pour représenter la commune auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Madame GONZALEZ, concernée par le recours, Monsieur DUC ancien propriétaire d'une parcelle et Monsieur DÉBARBOUILLÉ ayant un lien de parenté avec un pétitionnaire ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 12 voix,

- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de POITIERS et à signer tous documents à intervenir concernant ce recours,
- DESIGNER Maître Hervé PIELBERG avocat à POITIERS pour représenter et défendre la Commune de CHAILLEVETTE devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

Les élus débattent sur l'application avant et après 2014 de la loi littoral et du principe des constructions en centre bourg. Or, la commune de Chaillevette n'a pas de centre bourg mais des hameaux avec des constructions existantes. Ils se posent la question du nombre de maisons pour constituer un hameau. La vision des services de l'Etat leur semblent très restrictive par rapport à la réalité du terrain.

## 2017MAI03 : Subventions 2017

Le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget, les subventions n'ont pas été attribuées comme il convient pour l'année 2017,

après avoir pris connaissance des demandes de subventions parvenues en Mairie,

VU l'avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2017

Le conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANTS 2016	PROPOSITIONS 2017
Collectif caritatif du Canton de LA TREMBLADE	750,00 €	800,00 €
Donneurs de sang du Canton de LA TREMBLADE	100,00 €	100,00 €
FNACA		100,00 €
Groupement des pensionnés de la marine marchande LA TREMBLADE	200,00 €	200,00 €
Refuge des amis des Bêtes de Royan	100,00 €	100,00 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de LA TREMBLADE	300,00 €	300,00 €
Total	1 450,00 €	1 600,00 €

Madame GASS quitte la séance à 19 heures 20

### Questions diverses :

Monsieur MENADIER rappelle que la fête foraine a eu un franc succès et il signale que pour l'année prochaine, l'association des parents d'élèves envisage de tenir un stand de crêpes.

Monsieur DÉBARBOUILLÉ signale qu'un dépôt sauvage de verre a été effectué au pied de la colonne à verre de la rue du Céleri.

Madame POITEVIN informe que les raccordements électriques de la rue des Brandes seront effectués dans les jours à venir.

Madame GONZALEZ signale de nouveau que la porte des WC public de Chaillevette est cassée

Monsieur DUC propose de nettoyer et rafraichir le mur de l'ancien camping. Il faudrait aussi installer un portail en haut de l'ancien camping pour que les agents puissent passer avec la tondeuse sans défaire le grillage.

Monsieur de SARIAC signale qu'il a trouvé un narguilé le long du grillage du camping du côté du terrain de football. Il l'a remis aux gendarmes lors de leur passage le jour des élections.

Il signale également que l'association la Santonine organise le week-end des 13 et 14 mai le salon du jardin et plein air sur le site de l'ancien camping. L'installation commencera dès mercredi 10 mai.

Il propose qu'un électricien mette en sécurité les tableaux électriques du bâtiment central du camping pour éviter de faire traverser des rallonges électriques pour les stands.

Madame BAZIN signale la brocante de l'Association des parents d'élèves le 18 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

